

Appel à projet CRISIS jeunes chercheurs – octobre 2019

La Fédération CRISIS appelle les jeunes chercheurs de la Maison de la recherche à venir **mercredi 23 octobre au matin** rencontrer les membres de son Conseil et à présenter leurs projets susceptibles d'obtenir une labellisation CRISIS.

Préambule

Par jeunes chercheurs, on entend ici les doctorants des 11 unités de recherche de la Fédération CRISIS à jour de leur inscription doctorale au moment du dépôt. Les docteurs des unités de recherche membres de CRISIS ayant soutenu leur thèse depuis moins de quatre ans pourront être associés aux projets.

Nature des projets

Le projet est porté par des jeunes chercheurs d'au moins deux unités de recherche différentes de CRISIS, qui sont les interlocuteurs de CRISIS pour sa réalisation. Il peut en outre associer des doctorants d'autres unités de recherche, au sein ou à l'extérieur de l'université. Si les porteurs sont membres du même laboratoire, le projet ne pourra être labellisé qu'à la condition de faire la preuve d'un véritable investissement de jeunes chercheurs de plusieurs laboratoires au sein du projet.

Le projet peut prendre la forme

- d'une **journée d'étude**, qui devra se dérouler à la Maison de la recherche entre janvier et décembre 2020,

ou

d'un **séminaire** de 5 ou 6 séances, qui devra se dérouler à la Maison de la recherche entre janvier et décembre. Ce séminaire pourra être suivi d'une journée d'étude en 2021 dont le projet devra être présenté au conseil de CRISIS de l'automne 2020.

Le projet peut également prendre une autre forme, que les porteurs justifieront en fonction de l'objectif scientifique poursuivi.

A qualité scientifique égale, le conseil de CRISIS labellisera prioritairement les projets de séminaire.

Validation du projet par le Conseil de laboratoire avant son dépôt devant CRISIS

La validation d'un des conseils de laboratoires concernés est requise.

Devoir d'information

Les porteurs s'assureront que les directeurs de tous les laboratoires concernés ont été informés, le plus précisément possible, préalablement au dépôt. Ils s'engagent à les tenir régulièrement informés de l'avancement du projet.

Présentation du projet

1. Le projet indique d'abord les noms des porteurs, puis des participants (pressentis, confirmés), avec leur unité de recherche et leur année de thèse.
2. Il prévoit un enseignant chercheur, membre de CRISIS et habilité à diriger des recherches, comme référent pour les attestations de présence.
3. Il comporte un argumentaire scientifique d'une page, suivi d'une courte bibliographie.

4. Il indique un calendrier : date de la journée d'étude, des séances du séminaire, salle(s) réservée(s)
5. Il propose un budget prévisionnel détaillé, permettant de défrayer des chercheurs extérieurs, de financer un repas, d'acheter du petit matériel. Le budget précisera si une participation des laboratoires a été sollicitée, ou obtenue.

Il est conseillé de s'adresser au service mutualisé (Natacha Mauric) pour préparer ce budget.

A titre indicatif, CRISIS peut intervenir, si le projet est retenu, à hauteur de :

- 350 euros pour une journée d'étude simple (sans séminaire préalable),
- 600 euros pour un séminaire,
- 500 euros pour une journée d'étude faisant suite à un séminaire.

Les crédits devront être dépensés en 2020.

Le document écrit détaillant les noms, l'argumentaire scientifique et le budget sera envoyé à Natacha Mauric (natacha.mauric@univ-amu.fr), responsable administrative de la Maison de la recherche, **mercredi 16 octobre à 16h** au plus tard pour diffusion aux membres du conseil de CRISIS.

Le projet sera présenté oralement par les porteurs de projet devant le conseil de CRISIS le 23 octobre. La présentation ne devra pas dépasser dix minutes pour une journée d'étude, quinze minutes pour un séminaire.

Critères pris en compte pour la labellisation

Cohérence, clarté, lisibilité, intérêt scientifique du projet

Intérêt du projet pour la formation doctorale des participants

Perspectives de publication dans une revue à comité de lecture

Perspectives d'évolution vers un projet susceptible d'être déposé devant une agence

Cahier des charges en cas de labellisation

Si le projet est labellisé par CRISIS, les participants s'engagent à remettre au directeur de la Fédération, à l'issue des activités prévues, un rapport d'activité qui précisera notamment le nom de tous les intervenants et le titre des communications.

Si le projet labellisé donne lieu à des publications, celles-ci seront signées du nom du chercheur suivi de celui de l'université, de son laboratoire et de la fédération CRISIS, conformément à la réglementation de l'université en matière de publications et au règlement intérieur de CRISIS.

Les participants s'engagent à informer régulièrement le directeur de la Fédération des publications issues du projet, même si celle-ci interviennent plusieurs années plus tard. Les publications devront être déposées sur HAL au double nom du laboratoire de l'auteur et de la Fédération.

La journée d'étude et le séminaire pourront être comptabilisés dans le cadre des 100h de formation des doctorants, comme journée d'étude et comme séminaire « entre plusieurs laboratoires » (voir [portfolio doctorants](#)). Les attestations seront établies par les porteurs de projets. L'attestation d'organisation sera signée par le directeur de la Fédération CRISIS ; les attestations de présence seront signées par l'enseignant-chercheur référent indiqué lors du dépôt du projet.

Stéphane Lojkine